



COMPTE DE PAIEMENT

Facilité de découvert



beCobank
Vous êtes bien entouré

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

Pratique et utile, la facilité de découvert sur votre **compte de paiement**

Les avantages d'une facilité de découvert

Une facilité de découvert, c'est une ouverture de crédit sur votre compte de paiement. Un achat imprévu ? Elle met de la souplesse dans votre budget en vous permettant de réagir sans attendre.

De quel montant pouvez-vous disposer ?

Nous analysons avec vous le montant dont vous pouvez disposer, en fonction de vos possibilités et de vos besoins (minimum 625€ et maximum 5.000€).

Exemple : facilité de découvert à durée indéterminée de 1.250€. Taux annuel effectif global (TAEG) de 13,00% (taux débiteur actuariel variable : 13,00%).

Sous réserve d'acceptation de votre dossier et accord mutuel. Taux en vigueur au 1/12/2023, susceptibles de modification.

Comment remboursez-vous les montants utilisés ?

Le montant minimum dont vous devez vous acquitter chaque mois est celui des intérêts débiteurs. Vous ne payez des intérêts que sur les sommes effectivement utilisées. Mais il est important de prévoir une alimentation régulière de votre compte afin de pouvoir remettre votre solde en positif ou au moins à zéro, en fonction des délais prévus par la loi.

L'obligation légale de zérotagage

La législation relative au crédit à la consommation prévoit une obligation de remboursement intégral du montant utilisé de votre facilité de découvert au moins une fois tous les ans ou tous les 5 ans, selon le montant de la facilité de découvert octroyée.

Montant de la facilité de découvert	Zérotagage
≤ 3.000€	Tous les 12 mois
> 3.000€	Tous les 60 mois

Comment savoir pour quelle date vous devez remettre votre compte en positif ?

Vous retrouvez l'information sur vos extraits de compte 6 mois, 3 mois, 2 mois et 1 mois avant la date. Le délai restant pour la remise de votre compte en positif est également mentionné dans Beobank Online et Beobank Mobile, dans l'onglet caractéristique de votre compte. De plus, nous vous adressons également un courrier minimum 2 mois avant la date de zérotagage.

Demander une facilité de découvert sur votre compte de paiement ?

Rendez-vous dans votre agence Beobank.



Nous sommes à votre service

www.beobank.be

Beobank Service Center
02 622 20 00



ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT